Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260225-2026_01_07-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 18 février 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, Michel GOURDIN, Éliane MASSON, Daniel PITEL, Valérie PITOIS, David GUILLOUX, Michel COFFRE, Régine AUVRAY, Suzanne BRÉGU, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Jérôme CUDELOU, Carinne BOULVAIS, Julie PITEL, Nicolas EONO.

Absents : Ursula TURPIN, Caroline CHARON.

Absents représentés : M. Claude DROVAL représenté par M. Dany LE MOUNIER.

Secrétaire de séance : Éliane MASSON.

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 16 **Votants** : 17

Délibération n°2026.01.07

FINANCES – Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025 du budget du lotissement « Les Primevères » de la commune de Baguer-Pican.

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il conviendra de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, n'ayant pas reçu le Compte Financier Unique définitif 2025 pour le budget « Les Primevères » de la commune de Baguer-Pican.

A l'unanimité (Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 25/02/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Sylvie DUGUÉPÉROUX Éliane MASSON

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)